

Fiche Adhérent 2026-2027

Atelier :
PEINTURE sur PORCELAINE

Animatrice : **Christelle LAZAREVIC**
Co-animatrice : **Françoise LE FEZ**

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire un chèque à l'ordre du CCLER	35 €/an
	Cotisation aux ateliers du mardi, jeudi et samedi (merci de cocher les choix) : ☐ Mardi : ☐ de 9h30 à 12h30 ou de ☐ 14h00 à 17h00 ☐ Jeudi : ☐ de 9h30 à 12h30 ou de ☐ 14h00 à 17h00 ☐ Samedi de 9h30 à 12h30 *Merci de faire 3 chèques de 25 € (3 chèques de 35 € si 2 fois/semaine) à l'ordre du CCLER Peinture sur Porcelaine	75 €/an ou 105 €/an (si 2 fois/semaine)

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements

Droit à l'image

Je soussigné(e) _____

Demeurant : _____

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook.
Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le :

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

PEINTURE sur PORCELAINE

Année 2026-2027

Animatrice, Christelle LAZAREVIC ☎ : 06.32.64.74.92
Co-animatrice, Françoise LE FEZ ☎ : 06.62.85.65.24

Lieu : Salle Forsythia
Jours : **Mardi** ou **Jeudi** et/ou **Samedi**
Horaires : de **9h30 à 12h30** et/ou de **14h00 à 17h00**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire un chèque à l'ordre du CCLER	35 €/an
	Cotisation aux ateliers du mardi, jeudi et samedi (merci de cocher les choix) : ☐ Mardi : ☐ de 9h30 à 12h30 ou de ☐ 14h00 à 17h00 ☐ Jeudi : ☐ de 9h30 à 12h30 ou de ☐ 14h00 à 17h00 ☐ Samedi de 9h30 à 12h30 *Merci de faire 3 chèques de 25 € (3 chèques de 35 € si 2 fois/semaine) à l'ordre du CCLER Peinture sur Porcelaine	75 €/an ou 105 €/an (si 2 fois/semaine)

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

Avant de débiter toute activité, l'adhérent devra protéger sa table avec une toile cirée fournie par l'animatrice. A la fin du cours, cette toile sera nettoyée, puis roulée et rangée.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----
(à découper et à remettre à l'animatrice ou au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation), concernant **L'atelier Peinture sur Porcelaine** pour l'année **2026-2027**.

Date :

Signature :